

Conférence de presse

**DECLARATION SUR LES ELECTIONS ET LE CALENDRIER
ELECTORAL**

Par M. Maurice KAMTO, Président national du MRC

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Avant toute chose, je vous souhaite la bienvenue ce jour, ici, au siège du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun. Votre rôle dans la diffusion de l'information, de la bonne information, et partant dans l'éducation citoyenne des Camerounais est utile et important, en particulier lorsque notre pays traverse des moments délicats comme ceux que nous vivons actuellement et dont on ignore comment ils évolueront dans les temps à venir.

Alors que notre pays s'achemine inéluctablement vers des échéances électorales cruciales pour son avenir, voire son destin, le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) saisit cette occasion pour rappeler à l'opinion nationale et internationale son attachement originel et fondamental au changement dans la paix et par les urnes. L'expression « Changeons d'avenir dans la paix » est notre crédo depuis la création du parti en 2012. Nous le scandons à toutes nos réunions et nos meetings publics. Vous comprendrez donc que les élections sont et demeurent à ce jour l'option intangible du MRC pour une alternance politique pacifique dans notre pays.

Notre attachement à l'alternance par les élections nous oblige à être attentifs à la question du respect du calendrier électoral. Bien entendu, dans un pays où le calendrier électoral est connu de tous les acteurs politiques, et où l'organisation des élections respecte ce calendrier, le problème ne se pose pas. Par contre, dans un pays où le pouvoir en place a pris l'habitude détestable de reporter les élections et d'entretenir volontairement le flou sur le calendrier électoral, cette préoccupation trouve toute sa résonance et sa justification. Si la question – en

principe élémentaire dans une démocratie - du respect du calendrier électoral se pose toujours au Cameroun plus de 40 ans après l'avènement du régime dit du Renouveau, c'est parce que le pouvoir en place depuis toutes ces années a fait le choix antidémocratique et politiquement frauduleux de confisquer le calendrier électoral et de renvoyer la tenue des scrutins selon son bon gré, au mépris assumé de tous les autres acteurs de la scène politique nationale et du peuple Camerounais tout entier, et, peut-être, avec le satisfecit de ceux qui souhaitent continuer à voir le Cameroun dirigé comme une république bananière.

Dans ce contexte d'obscurantisme et de lâcheté du régime-RPDC, où la politique et en particulier les élections se font par embuscade, la position de notre parti est claire et solennelle : **LE MOUVEMENT POUR LA RENAISSANCE DU CAMEROUN EXIGE LE RESPECT DU CALENDRIER ELECTORAL POUR LA TENUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET MUNICIPALES EN 2025.**

Rien ne peut justifier le report des élections législatives et municipales. Nous allons le montrer à travers 5 arguments principaux, qui ne prétendent pas du reste à l'exhaustivité :

1- De échéances électorales fixées et connues depuis 5 ans

La tenue de ces élections en début 2025 n'est un secret pour personne, dès lors que tout le monde sait que les dernières élections législatives et municipales se sont tenues le 9 février 2020. Les pouvoirs publics en général, et les autorités compétentes en matière électorale en particulier, savent donc depuis 2020 au moins qu'elles ont l'obligation de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la tenue effective de ces élections dans les délais prescrits par la loi. Personne ne fera croire ni accepter au peuple Camerounais qu'après les élections de février 2020, les pouvoirs publics ont tous sombré dans un long sommeil institutionnel, dans lequel ils seraient encore au moment où je parle, et ne se réveilleront enfin qu'à l'approche des prochaines échéances électorales pour faire le constat qu'ils ne peuvent pas organiser les élections dans les délais fixés par la loi, à commencer par la loi fondamentale.

2- Délai suffisant entre les législatives et les municipales et la présidentielle

Si l'on peut, même par complaisance, comprendre le report des élections législatives et municipales de 2018, en raison de leur proximité chronologique avec la présidentielle du même mois et de la même année, soit le 7 octobre 2018 pour la tenue de l'élection présidentielle et le 15 octobre 2018 pour la fin du mandat des députés et des conseillers municipaux, rien ne peut justifier le report des élections législatives et municipales à venir prévues au plus tard en février 2025 dès lors qu'elles doivent se tenir huit (08) longs mois avant la présidentielle d'octobre 2025.

Au demeurant, cette explication du report des élections en 2018 ne valait pas et ne vaut toujours pas justification valable, dans la mesure où plusieurs pays africains organisent depuis des décennies plusieurs types d'élections le même jour. L'exemple le plus récent est celui du Nigéria voisin, où les autorités ont organisé le même jour, soit le 25 février 2023, l'élection présidentielle, l'élection des sénateurs et l'élection des députés dans un pays peuplé de plus de 220.000.000 d'habitants et qui comptait plus de 87 millions de personnes inscrites sur les listes électorales au moment de l'élection. Quelques semaines plus tard, soit le 11 mars 2023, le même pays organisait l'élection des Gouverneurs, dans le strict respect du calendrier électoral.

On voit bien qu'au Cameroun, si le régime du RDPC n'était pas si attaché à la fraude politique, au tripatouillage de la loi, et n'avait pas confisqué pour lui seul le calendrier électoral, les élections législatives et municipales et la présidentielle d'octobre 2018 auraient parfaitement pu se tenir le même jour, et le Cameroun, pays d'environ 30 millions d'habitants et de moins de 8 millions d'électeurs, n'aurait alors rien fait d'extraordinaire par rapport à d'autres pays en Afrique. Dans tous les cas, au regard de tout ce qui précède, la très longue période qui séparent les mois de février et d'octobre 2025 enlève toute justification acceptable à toute idée de report des élections législatives et municipales prochaines.

Dans leurs calculs politiques mesquins qui n'ont aucun souci de la démocratie, ni du respect des Institutions, ni de la volonté du Peuple camerounais, le pouvoir et le RDPC veulent à chaque fois que la présidentielle ait lieu avant les législatives et les municipales, espérant ainsi avoir le bénéfice de la dynamique de la présidentielle qu'ils ont le fol espoir de gagner. Mais c'est bien parce qu'ils ne cessent de jongler avec le calendrier électoral, en prorogeant à

chaque fois le mandat des députés et des conseillers municipaux, qu'ils en arrivent toujours à une situation où les législatives et les municipales tombent avant la présidentielle. Car le mandat présidentiel étant de 7 ans et celui des députés et des conseillers municipaux de 5 ans, la même situation se reproduirait en 2032. Il faut donc respecter les échéances électorales telles qu'elles s'imposent à la lumière des derniers scrutins.

3- Le report des législatives et des municipales seraient une forfaiture

L'article 15 (1) de la constitution dispose que l'Assemblée nationale est composée de 180 députés « élus au suffrage universel direct et secret pour un mandat de (5) cinq ans ». Telle est la règle énoncée par la Constitution de 1996, qui n'était d'ailleurs assortie d'aucune possibilité de dérogation, jusqu'à la révision constitutionnelle pour le moins controversée d'avril 2008. Cette révision constitutionnelle a ajouté un alinéa 4 à l'article 15, qui dispose : « En cas de crise grave ou lorsque les circonstances l'exigent, le Président de la République peut, après consultation du Président du Conseil constitutionnel et des Bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, demander à l'Assemblée nationale de décider, par une loi, de proroger ou d'abrèger son mandat. » L'article 15 (4) prévoit donc une mesure dérogatoire exceptionnelle applicable aux cas de crise ou de circonstance dictée par une situation qui ne peut être ordinaire, c'est-à-dire relever de la gestion ordinaire, voire routinière de l'Etat. Le même raisonnement vaut en ce qui pour les conseillers municipaux. En adoptant une pratique de **prorogation systématique** du mandat des députés et des conseillers municipaux, on transformerait l'exception en règle et porterait en conséquence atteinte à la Constitution, que l'on prétend appliquer et dont l'un des principaux devoirs du Président de la République est, aux termes de l'article 5 (2), de veiller au respect.

En conséquence, même si le Président de la République était pressé par ses camarades du RDPC de proroger à nouveau les mandats des députés et des conseillers municipaux, il ne devrait jamais perdre de vue qu'aux termes de la Constitution, il est, avant toutes autres considérations, Président de la République, Chef de l'Etat, incarnant l'unité nationale et garant du respect de la Constitution. Il devrait dès lors leur répondre qu'il ne saurait les suivre dans leurs errements sans commettre une *forfaiture* qui engagerait sa responsabilité, la sienne et la sienne seule, devant la loi et devant l'Histoire, car il violerait le serment qu'il a prononcé lors de son investiture à ses fonctions.

4- L'argument financier ou budgétaire n'est pas pertinent, car le report coûterait plus cher à l'Etat

Le respect du calendrier électoral, contrairement à ce que l'on pourrait penser et que le régime fait croire, permet à l'Etat de faire des économies budgétaires. Si l'on considère le dernier report de 18 mois pour les mandats des députés et des conseillers municipaux, l'Etat avait dû, en conséquence, supporter durant cette période, les charges supplémentaires de fonctionnement de l'Assemblée Nationale et des 180 députés qui y siègent, ainsi que celles des 360 Communes que compte le Cameroun. Cela fait près de 35 milliards pour l'Assemblée Nationale, environ 25,2 milliards pour les Communes et 2,08 milliards pour les Communes d'Arrondissement, soit au total plus de 60 milliards FCFA de dépenses de fonctionnement, montant largement supérieur aux ressources budgétaires nécessaires pour l'organisation des élections législatives et municipales.

L'argument de la contrainte budgétaire souvent avancé par certains pour soutenir le report des élections est donc inexistant. Il s'agit même d'un mensonge. Disons-le plus clairement : **le Cameroun dispose des ressources budgétaires suffisantes pour organiser, en 2025, les élections législatives et municipales en février et l'élection présidentielle en octobre. Tout report aura pour conséquence d'alourdir les charges budgétaires de l'Etat.**

5- Le RDPC, soit disant « machine électorale », aurait-il peur des élections ?

En fixant la durée des mandats des députés et des conseillers municipaux à 5 ans, le constituant camerounais a déterminé une durée raisonnable pour la respiration de la démocratie, entendant ainsi atténuer la longueur du septennat présidentiel par les quinquennats législatif et municipal. Une pratique systématique de la prorogation des mandats des députés et des conseillers municipaux enlèverait aux citoyens camerounais leur pouvoir de renouveler le choix de leurs élus locaux et de leurs représentants à l'Assemblée nationale, et le priverait d'un exutoire démocratique de leurs frustrations que nous savons nombreuses, exposant ainsi le pays au risque de dérapage d'une colère s'exprimant en dehors des canaux institutionnels.

Mais, de quoi a donc peur le régime-RDPC ?

Pourquoi vouloir repousser les élections législatives et municipales à venir alors que le peuple Camerounais est prêt à s'exprimer souverainement ?

Pourquoi le RDPC, qui est mensongèrement présenté comme une « machine électorale », est-il si fébrile et apeuré à l’approche des élections législatives et municipales de 2025 ?

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Le MRC est porteur d’un grand projet pour le peuple Camerounais, celui de la Renaissance Nationale. Nous y travaillons jours et nuits avec engagement, patience et détermination. Nous le faisons, car nous avons la conviction profonde qu’un autre Cameroun est possible. Et les attaques du régime en place, qu’elles soient directes ou déguisées, nous rassurent que nous sommes sur la bonne voie.

Comme je l’ai déjà dit il y a quelques mois, nous serons de toutes les batailles électorales à venir. Notre engagement à servir notre peuple est irréductible. Nous le servirons très prochainement dans les conseils municipaux, à l’Assemblée Nationale et à la présidence de la République. **Même si l’élection présidentielle venait à se tenir cette année, le MRC serait prêt et mettrait au service du peuple Camerounais un candidat pour lui redonner sa dignité et sa grandeur perdues.**

Le Président de la République en fonction avait, le 9 février 2020, personnellement critiqué devant les médias le boycott lancé par le MRC lors de ces élections. Non seulement ce boycott avait été suivi massivement par près de 80 % des électeurs inscrits, mais on voit aujourd’hui, avec le recul, que le régime en place en avait fait un moment important pour mettre en œuvre sa stratégie contre le MRC. On comprend alors les regrets exprimés par le Président du RDPC lors de cette interview. Ce dernier avait en outre parlé du MRC en termes de « petit parti politique ». Le MRC est donc surpris que son régime déploie autant d’énergie et de ressources pour essayer d’affaiblir un parti politique qui à ses yeux ne représenterait pas grand’ chose.

Mais rassurez-vous : le MRC est maître de sa stratégie politique. Il n’attend pas des félicitations du RDPC qui est son adversaire politique. Le MRC est seul juge de l’opportunité de ses actions en tant que parti politique. Et maintenant, il le redit clairement à l’opinion

publique : NOUS PRENDRONS PART À TOUTES LES ELECTIONS À VENIR, A COMMENCER PAR LES LEGISLATIVES ET LES MUNICIPALES DE 2025.

Le MRC prend à témoin l'opinion nationale et internationale sur la responsabilité entière et totale de ceux qui s'activent à l'avènement d'une l'alternance politique au Cameroun en dehors du cadre institutionnel tel que prévu par la Constitution. Toutes les personnes impliquées dans ce funeste et sombre projet, à quelque niveau que ce soit, en assumeront toute la responsabilité. Dans tous les cas, LE PEUPLE DU CHANGEMENT SE TIENT D'ORES ET DÉJÀ PRÊT.

Je vous remercie.